

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'une »,

les mots :

« d'un cas de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel